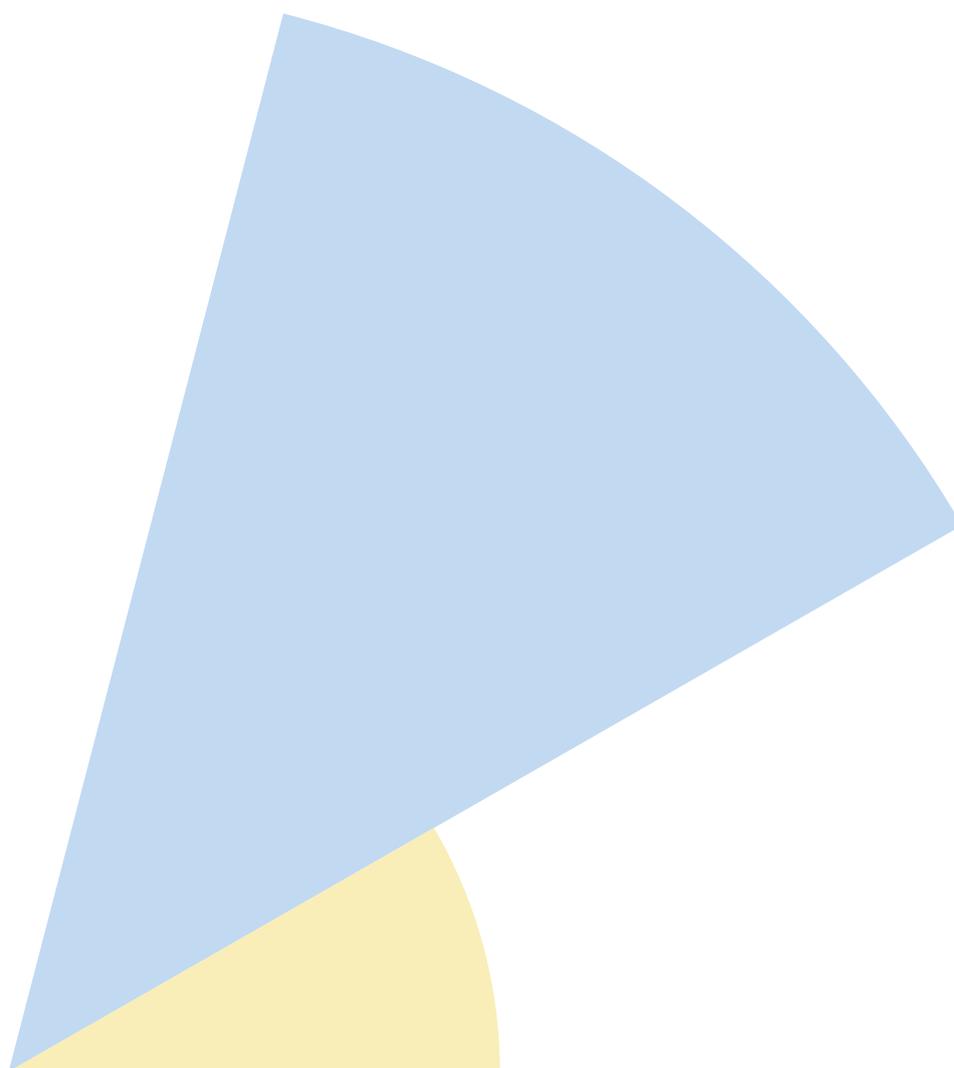


Une pauvreté monétaire très présente en Corse



Une pauvreté monétaire très présente en Corse

Avec 18,3 % de la population insulaire sous le seuil de pauvreté, la Corse est la région la plus pauvre de France métropolitaine. L'intensité de la pauvreté est en outre plus marquée sur l'île. À l'exception des familles monoparentales, tous les publics sont davantage concernés par la pauvreté qu'en moyenne nationale, en particulier la génération âgée de 75 ans ou plus. Sur l'île, la pauvreté est plus fréquente au sein des villages isolés. Enfin, malgré un taux de pauvreté régional supérieur, la part des prestations sociales dans le revenu des ménages pauvres insulaires est inférieure à la moyenne métropolitaine. C'est pourquoi la redistribution atténue moins la pauvreté sur l'île que dans les autres régions.

18,3 % de la population insulaire sous le seuil de pauvreté

En 2020 en Corse, 18,3 % de la population des ménages fiscaux vit sous le seuil de **pauvreté monétaire**. Ce seuil est de 1 120 euros mensuels par unité de consommation (UC), il est fixé de façon conventionnelle à 60 % du **niveau de vie médian** métropolitain. La population fiscale n'inclut que les « ménages fiscaux ordinaires ». Ainsi, elle ne prend pas en compte certaines personnes susceptibles d'être concernées par la pauvreté comme les résidents en communautés (maisons de retraite, prisons, congrégations religieuses, etc.) ou les sans-abris.

Le taux de pauvreté le plus élevé de France métropolitaine

Parmi les treize régions de France métropolitaine, la Corse est celle où la part de population vivant sous le seuil de pauvreté est la plus élevée

► **figure 1**. En 2020, son taux de pauvreté est supérieur de 3,9 points à celui de la France métropolitaine qui s'établit à 14,4 %.

Dans l'Hexagone, les régions les moins pauvres se trouvent à l'ouest. Le taux de pauvreté est de 10,5 % dans les Pays de la Loire et de 11,2 % en Bretagne. Les régions Normandie et Nouvelle-Aquitaine sont également moins pauvres qu'en moyenne.

Cependant, la Corse demeure moins pauvre que les territoires des DOM. Le taux de pauvreté s'élève à 35,6 % à La Réunion et à 26,7 % en Martinique.

Avec un seuil de pauvreté monétaire à 50 % du niveau de vie médian, soit 930 euros mensuels par UC, 10,9 % de la population fiscale vit dans une situation de grande pauvreté en Corse, contre 8,3 % en France métropolitaine.

Une intensité de la pauvreté plus marquée en Corse

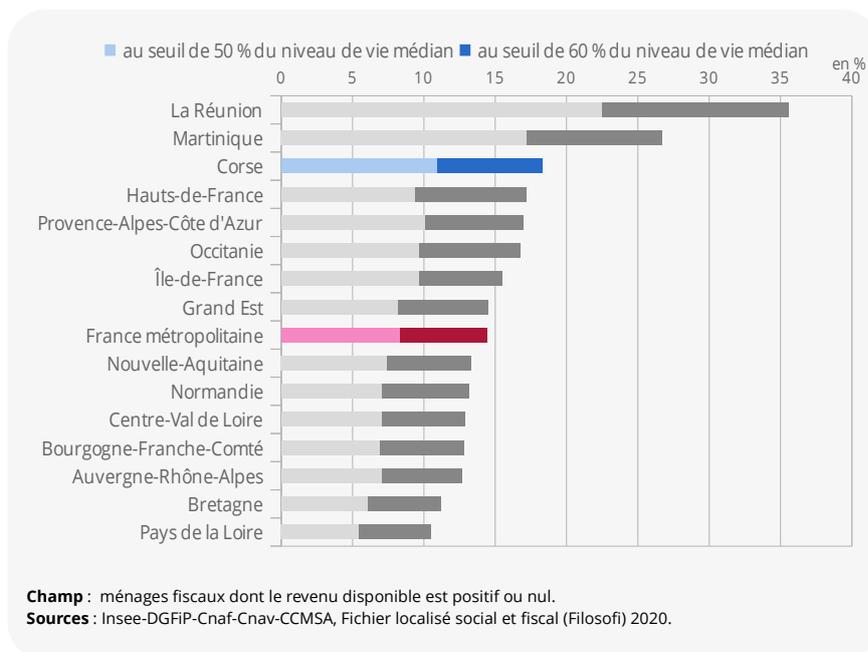
L'île présente une intensité de la pauvreté parmi les plus marquées de France métropolitaine. La moitié des personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire vit avec

moins de 890 euros par mois par UC en Corse, contre 900 euros par mois par UC en France métropolitaine.

Deux régions ont un niveau de vie médian de la population pauvre plus faible : Provence-Alpes-Côte d'Azur (880 euros) et Île-de-France (860 euros).

En Corse, le niveau de vie médian des personnes en situation de pauvreté monétaire est deux fois inférieur à celui de l'ensemble de la population régionale (1 790 euros par mois par UC).

► 1. Taux de pauvreté monétaire selon le seuil, par région



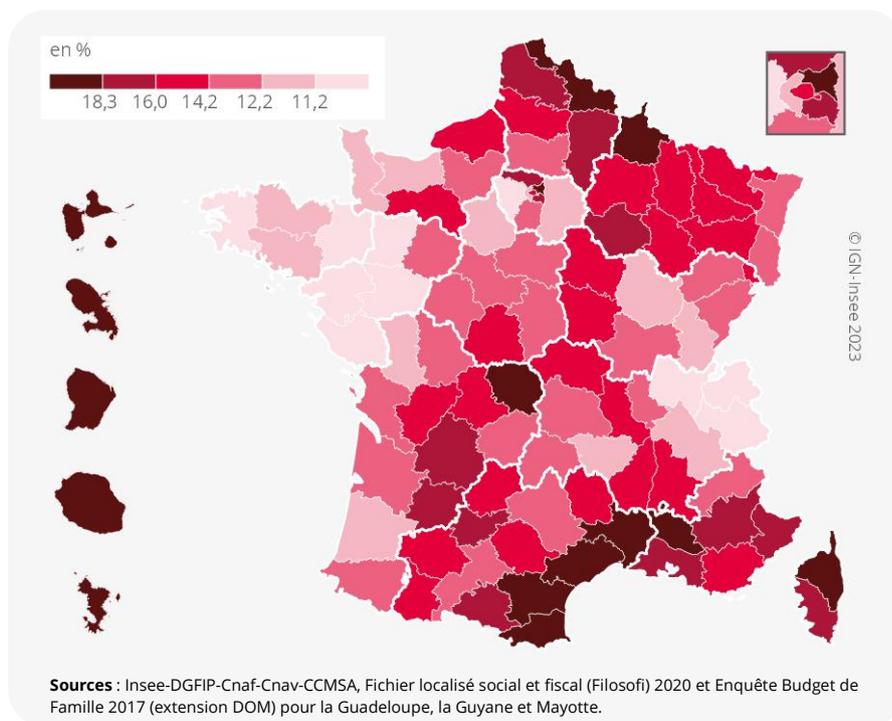
Les deux départements corses parmi les plus pauvres de France métropolitaine

En 2020, le taux de pauvreté de la Haute-Corse (20,1 %) est le 3^e plus élevé des 96 départements de France métropolitaine, derrière la Seine-Saint-Denis et les Pyrénées-Orientales. La Corse-du-Sud (16,3 %) pointe à la 19^e position de ce classement. Trois facteurs accentuent la pauvreté en Haute-Corse : des communes rurales plus nombreuses, une plus grande population agricole et des habitants plus âgés, avec notamment des retraités de l'agriculture. Or, ces types de ménages sont davantage impactés par des situations de précarité.

En France, la pauvreté est plus marquée dans les départements d'outre-mer et en Seine-Saint-Denis avec des taux de pauvreté supérieurs à 25 %. Dans les départements du pourtour méditerranéen et ceux de la frontière avec la Belgique, le taux de pauvreté est aussi élevé que dans les départements corses, entre 18,7 % pour l'Hérault et 20,7 % dans les Pyrénées-Orientales. À l'inverse, un quart des départements français ont un taux de pauvreté inférieur à 12,2 %. Ils se situent pour l'essentiel dans l'Ouest, en Île-de-France, ou à la frontière Suisse

► **figure 2.**

► 2. Taux de pauvreté monétaire par département



Le niveau de vie médian des personnes pauvres particulièrement faible

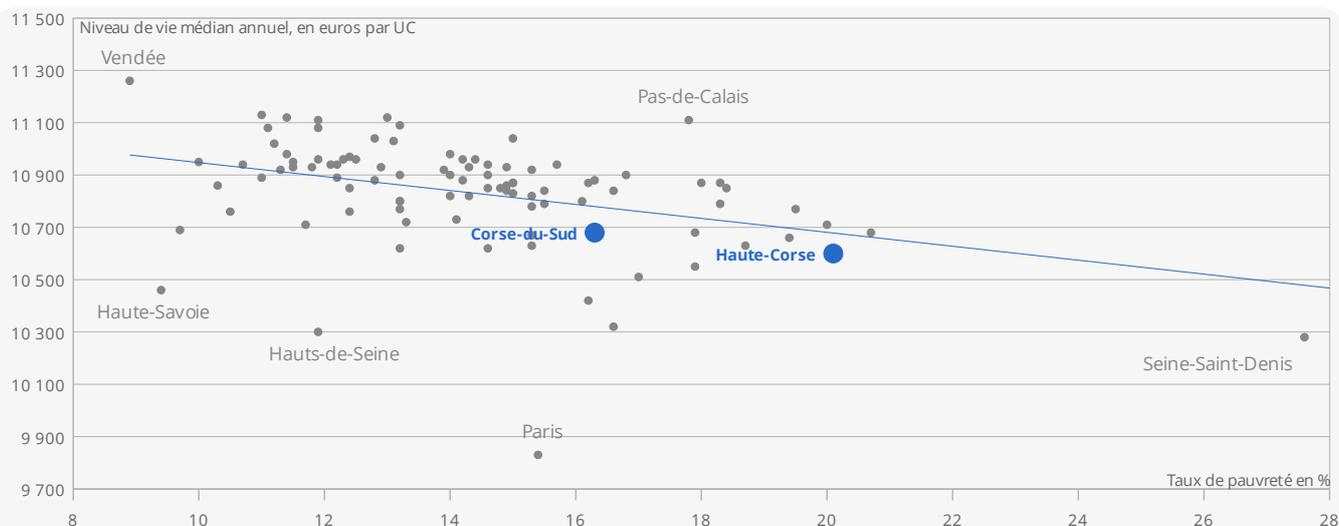
Dans les départements de la région, le taux de pauvreté s'accompagne d'un niveau de vie médian parmi les plus faibles des départements métropolitains, accentuant les situations de précarité des personnes pauvres. L'intensité de la pauvreté est ainsi plus importante sur l'île

► **figure 3.**

Avec respectivement à 880 et 890 euros mensuels par UC, les niveaux de vie médians des personnes pauvres sont assez proches en Haute-Corse et en Corse-du-Sud.

L'intensité de la pauvreté est toutefois plus marquée en Haute-Corse. D'ailleurs, ce département se démarque au niveau national par un niveau de vie médian des personnes pauvres inférieur à celui des départements avec un taux de pauvreté comparable.

► 3. Taux de pauvreté monétaire et niveau de vie médian des personnes pauvres par département



Lecture : en Corse-du-Sud, le taux de pauvreté est de 16,3 % et le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 10 680 euros par UC. Sur l'ensemble des départements de France métropolitaine, on observe une relation entre le taux de pauvreté et le niveau de vie médian des ménages pauvres, matérialisée par la droite d'ajustement (en bleu).

Champ : France métropolitaine

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Les plus de 60 ans davantage en situation de pauvreté en Corse

Le taux de pauvreté varie de façon significative en fonction de l'âge. Toutefois, la population insulaire est dans chaque classe d'âge, plus fréquemment touchée par la pauvreté que l'ensemble des résidents de France métropolitaine ▶ **figure 4**.

En particulier, la Corse est la région de France métropolitaine où les taux de pauvreté de la population des ménages dont le référent fiscal est âgé de 60 ans ou plus sont les plus élevés. De surcroît, les écarts à la moyenne nationale sont davantage marqués pour les ménages les plus âgés.

En effet, alors qu'au niveau national la pauvreté diminue nettement avec l'âge, cette baisse est plus modérée en Corse et la pauvreté regagne même du terrain à partir de 75 ans ou plus. Ainsi, 18,5 % de la population insulaire de cette classe d'âge vit sous le seuil de pauvreté contre moins de 10 % en France métropolitaine.

Cette spécificité régionale s'explique en partie par le faible taux d'activité des femmes de cette génération sur l'île, les menant, après 75 ans, à percevoir des revenus inférieurs aux retraites.

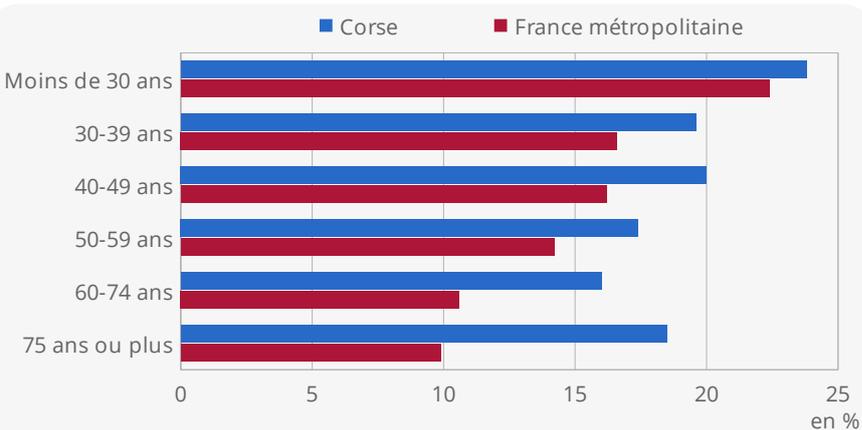
Si les écarts avec la moyenne nationale sont plus marqués chez les plus âgés, les jeunes sont les plus impactés par la précarité. En Corse, elle touche 23,8 % des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans.

Les personnes seules et les couples sans enfants plus concernées par la pauvreté

En plus de l'âge, certaines catégories de ménages corses sont davantage affectées par la pauvreté qu'en moyenne nationale ▶ **figure 5**. Ainsi, 24,2 % des femmes seules sont pauvres en Corse contre 17,7 % sur l'ensemble métropolitain. De même, la pauvreté touche 13,1 % des couples sans enfants en Corse alors qu'elle concerne 6,1 % d'entre eux en France métropolitaine. Cette différence s'explique en partie par la surreprésentation des retraités sur l'île.

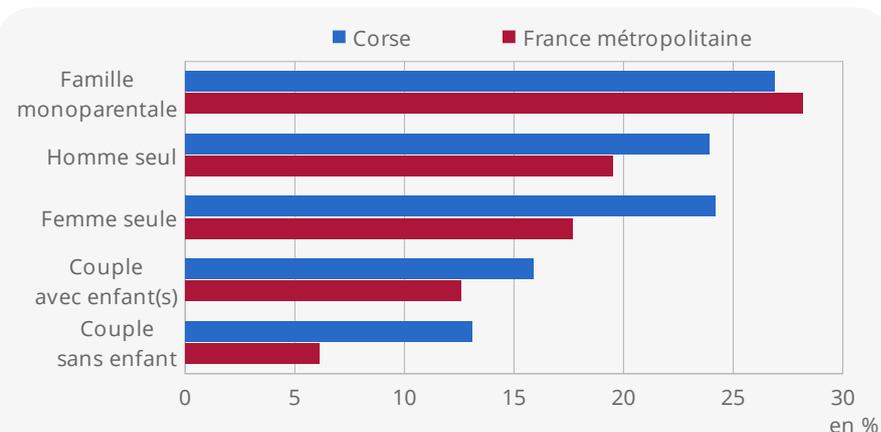
Comme sur l'ensemble du territoire national, les familles monoparentales sont les plus touchées par la pauvreté. Sur l'île, 26,9 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté.

4. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

5. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Néanmoins, la Corse se situe parmi les régions de France métropolitaine où le taux de pauvreté des familles monoparentales est le plus bas, soit 1,3 point en dessous de la moyenne nationale.

Si les familles monoparentales et les personnes seules sont plus exposées à la pauvreté, c'est cependant au sein des couples avec enfant(s) que vivent la majorité des personnes pauvres du fait de leur poids démographique sur l'île.

Au total, 23 % des enfants insulaires de moins de 14 ans vivent dans un ménage pauvre, soit 3 points de plus qu'en France métropolitaine.

Le dispositif Filosofi s'appuie sur les ménages et ne permet pas de différencier le taux de pauvreté des femmes et des hommes. Dans les couples, le taux de pauvreté est donc le même pour les deux conjoints.

Toutefois, parmi les ménages pauvres, la part des ménages composés de femmes vivant seules ou avec leur(s) enfant(s) est plus importante (42,4 %) que ceux d'hommes vivant seuls ou avec leur(s) enfant(s) (25,5 %). Les femmes apparaissent ainsi surreprésentées parmi les situations de pauvreté.

Une pauvreté plus marquée dans les territoires ruraux isolés

En Corse, le taux de pauvreté dans les communes rurales est nettement supérieur à celui observé dans les communes de même type en France métropolitaine ▶ **figure 6**.

Dans les communes rurales non périurbaines, en général plus isolées, le taux de pauvreté est le plus élevé de Corse (21,5 %) ▶ **figure 7**.

Les communes rurales périurbaines bénéficient quant à elles de la proximité d'un pôle d'activité et d'un habitat davantage résidentiel. Le taux de pauvreté y est le plus faible (15,5 %). La population des centres urbains (Ajaccio et Bastia) et des communes urbaines de plus petite taille, comme Corte ou Porto-Vecchio, est touchée par une précarité plus importante que dans les communes comparables au niveau national : 17,7 % contre 13,8 %.

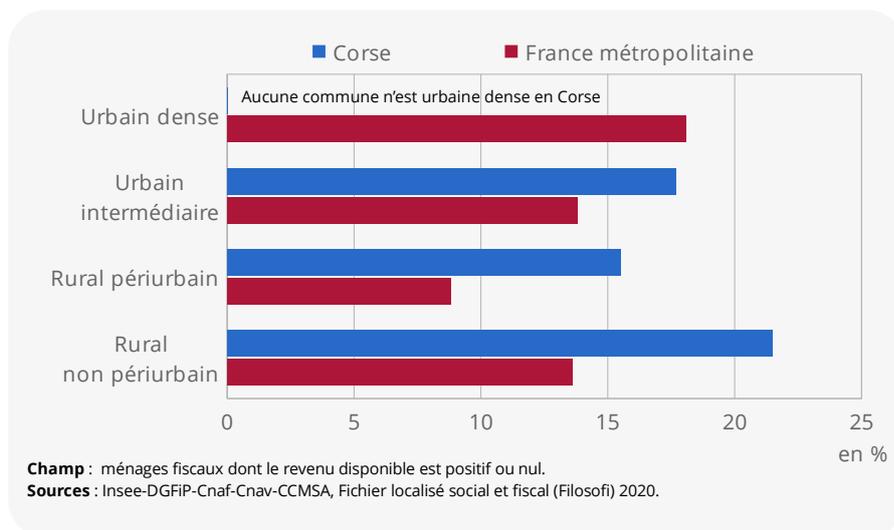
Les EPCI à orientation agricole ou touristique plus pauvres

Les intercommunalités les plus pauvres se situent sur les territoires à orientation agricole. Parmi celles-ci, la communauté d'agglomération de l'Oriente enregistre le taux de pauvreté le plus important à 26,7 %, suivie de la Castagniccia-Casinca avec 23,8 % ▶ **figure 8**. Ces établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) font partie des 10 % des intercommunalités les plus impactées de France. Une part importante de leurs habitants sont des retraités ou des actifs de l'agriculture dont les salaires sont plus faibles.

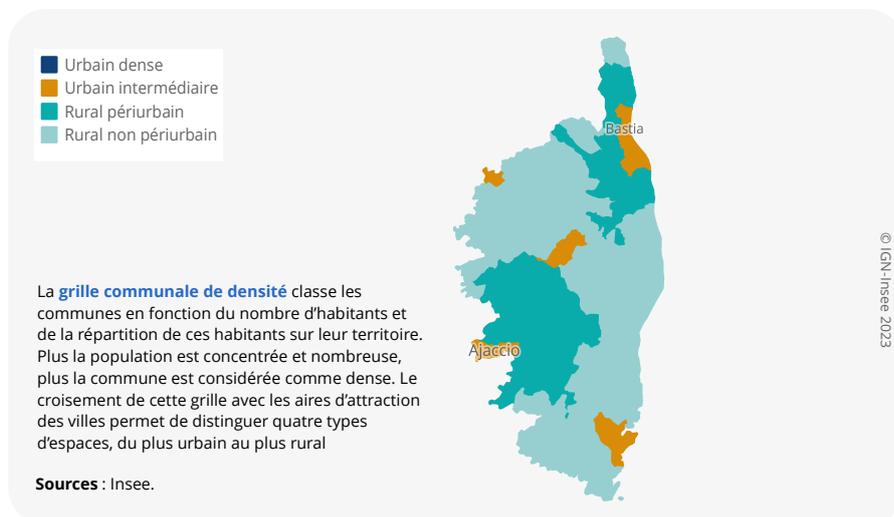
Les EPCI à orientation touristique sont également davantage touchés par la pauvreté en raison de nombreux emplois saisonniers peu rémunérateurs dans le tourisme. Ainsi, dans la communauté d'agglomération de Calvi, 21,5 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Les EPCI de l'Île-Rousse et de Sud-Corse enregistrent aussi des taux de pauvreté supérieurs à 20 %.

À l'inverse, dans l'intercommunalité du Pays Ajaccien, le taux de pauvreté est de 14,1%. Les EPCI voisins se distinguent également par les taux de pauvreté les plus faibles de l'île. Dans ces territoires, l'emploi public occupe une part plus importante, les revenus d'activité sont plus élevés et la proportion de retraités est moindre.

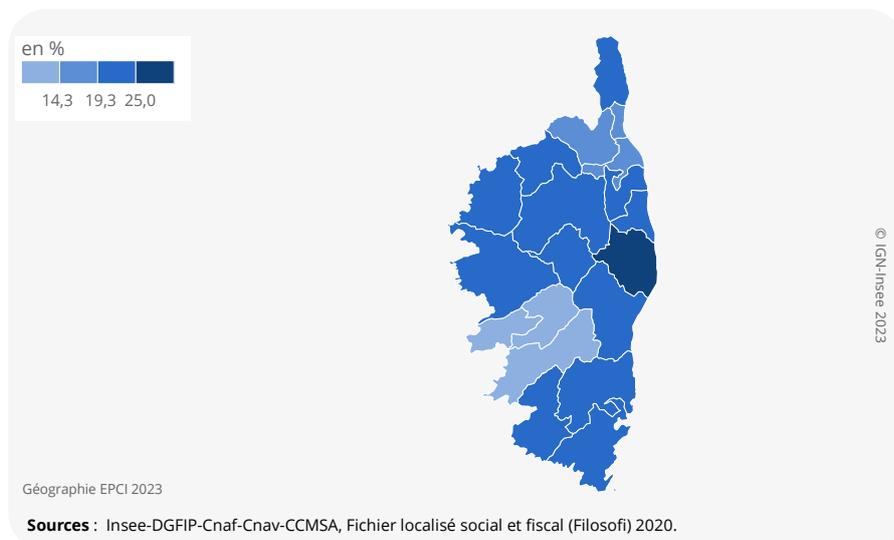
▶ 6. Taux de pauvreté monétaire selon le type de commune



▶ 7. Approche fonctionnelle des espaces urbains et ruraux



▶ 8. Taux de pauvreté monétaire, par EPCI



Un tiers des revenus des ménages pauvres composé des pensions et des retraites

En Corse, un tiers des revenus des ménages pauvres est composé des pensions et retraites contre un cinquième en moyenne nationale. Cet écart s'explique par le poids démographique des plus de 60 ans plus élevé dans la population insulaire.

La part des allocataires du minimum vieillesse est davantage marquée, en lien avec une pauvreté des seniors plus importante sur l'île (8 % d'allocataires, soit le 1^{er} rang national).

Les prestations sociales constituent 29 % du revenu disponible des ménages pauvres, une part sept fois plus importante que pour l'ensemble des ménages (6 %) ▶ **figure 9**. Dans une région pourtant marquée par la pauvreté, cette part reste en retrait par rapport à la France métropolitaine où 37 % des ménages pauvres font valoir leurs droits.

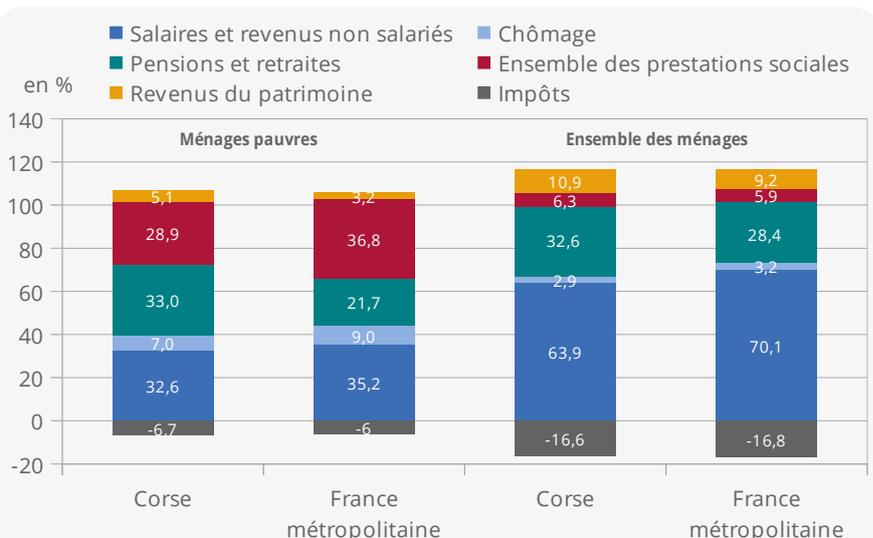
Au sein des prestations sociales insulaires perçues par la population pauvre des 15 à 64 ans, le 1^{er} poste est celui des minima sociaux (16 %), suivent les prestations logement (7 %) et familiales (5 %). En 2020, la Corse se situe ainsi au 9^e rang des régions métropolitaines pour la part d'allocataires d'un minima social (AAH, ASS ou RSA socle).

Les indemnités de chômage sont elles aussi plus présentes au sein des revenus des ménages pauvres, comptant pour 7 % du revenu disponible contre 3 % pour l'ensemble des ménages.

Les revenus d'activité, salariée ou non salariée, représentent la part la plus importante des revenus disponibles des ménages en situation de pauvreté (33 %), mais une part nettement inférieure à celle observée pour l'ensemble des ménages (64 %).

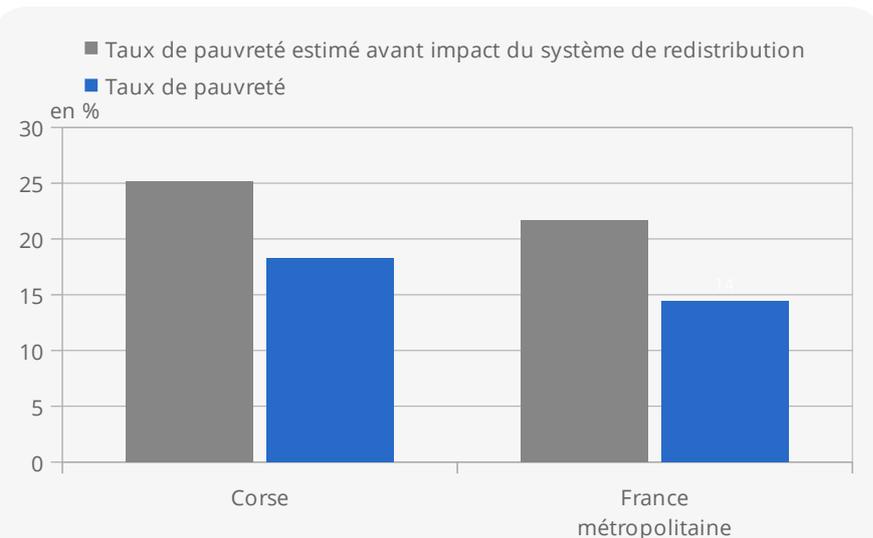
Les salaires et revenus non salariés constituent la principale source de revenus déclarés avant redistribution, mais l'activité professionnelle ne prémunit pas toujours de la pauvreté. C'est le cas notamment des actifs connaissant des situations d'emploi intermittentes ou à temps partiel, ou encore faiblement rémunérées.

▶ 9. Décomposition par grands postes du revenu disponible des ménages



Note : Les taux sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. Leur somme peut être différente de 100%.
Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

▶ 10. Taux de pauvreté avant et après impact du système de redistribution



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

En Corse, la redistribution atténue moins la pauvreté qu'ailleurs

Les mécanismes de redistribution permettent un transfert de revenus, dont une partie substantielle est dirigée vers les ménages pauvres. Ils permettent dès lors une réduction significative de la pauvreté. Avant la prise en compte dans le revenu des ménages des prestations sociales perçues et des impôts directs payés, c'est-à-dire avant redistribution, 25 % des ménages en Corse pourraient être considérés comme pauvres ▶ **figure 10**.

L'île est marquée par l'effet redistributif le plus faible des régions françaises. En effet, les mécanismes sociaux et fiscaux de redistribution entraînent une réduction de la pauvreté de l'ordre d'un quart dans la région contre un tiers en France métropolitaine. La part la plus importante des pensions et retraites dans les revenus des ménages pauvres insulaires explique cette position par rapport aux autres régions.

La réduction du taux de pauvreté par l'effet redistributif est ainsi de 27 % en Corse-du-Sud et de 28 % en Haute-Corse.